



LCL GPSE

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
6-9 JUIN 2023

**DONNEZ
DU SENS À
VOTRE VOIX**

Votez CFDT !



**DÉFENDRE VOTRE
POUVOIR D'ACHAT,
UNE PRIORITÉ ABSOLUE
POUR LA CFDT !**

DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT : UNE PRIORITÉ ABSOLUE POUR LA CFDT !

Pour la CFDT LCL, tous les salariés, quel que soit leur statut, doivent être reconnus dans leur travail.

Si cette reconnaissance peut s'entendre sous différents aspects, celui de la politique salariale en est un des piliers incontournables.

Le rapport Ipso/Facto sur la politique sociale présenté récemment a confirmé la légitimité des demandes de la CFDT relatives au pouvoir d'achat des salariés LCL.

Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), nous demandons systématiquement la mise en œuvre d'une politique salariale intégrant des augmentations collectives pérennes, garantant d'équité et favorisant une résorption des écarts salariaux.

Nous œuvrons aussi pour obtenir une enveloppe de MSI plus importante, l'élargissement des mesures socles à tous les métiers, le versement d'une prime de partage de la valeur favorisant les revenus les plus faibles, une enveloppe de réduction des écarts salariaux femmes/hommes conséquente ou pour une amélioration des mesures dites « périphériques », etc.

La CFDT, très implantée chez CASA, porte également vos revendications dans toutes les instances du Groupe.

La CFDT se mobilise pour défendre votre pouvoir d'achat sur toutes les structures de rémunération (salaires, intéressement et abondements PEE/PER COL, indemnité télétravail, RVP, mutuelle, etc.), et ce, encore plus fermement en cette période d'inflation, qui risque de perdurer.

Vos élus CFDT locaux continuent également de vous accompagner, au quotidien et individuellement, afin de porter vos demandes salariales.

« C'est au quotidien que nous défendons votre pouvoir d'achat en étant moteur lors de la présentation de grands projets, tels que Réseau LCL Nouvelle Génération ou encore LCL Mon Contact, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de mesures vous permettant de maintenir votre RVP lors de changement de poste, ou de vous accompagner financièrement lors des « mobilités » induites par ces projets. »

Virginie NOIROT
Élue CSE



« C'est bien grâce à nos actions et nos revendications soutenues par votre mobilisation massive du 17 janvier 2023, que la Direction a annoncé le doublement de 2 boosts de la RVC, la bonification RVP, l'augmentation du Titre Restaurant et de la participation de LCL dans la prise en charge de la mutuelle obligatoire de ses salariés. La CFDT a cependant souligné que ces éléments ne répondaient pas à la problématique réelle du pouvoir d'achat et a obtenu la réouverture de la négociation salariale prévue en avril 2023... »

Thierry BLARY
Élu CSE



Le bilan de la CFDT 2019 - 2023

La CFDT a souvent refusé d'apposer sa signature sur les accords de NAO, notamment ceux proposés en 2019, 2020 et 2021, pour rester en cohérence avec son ADN qui reste de privilégier les augmentations générales et pérennes pour tous les salariés. En effet, ces mesures sont les seules qui ouvrent des droits futurs aux salariés (assurance chômage, retraite, etc.)

Janvier 2019 et Janvier 2020

La CFDT signe l'accord sur la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat

25 juin 2022

La CFDT demande l'ouverture de négociations salariales anticipée et obtient la mise en place d'une mesure générale. Une première depuis 2014 ! Elle appose donc sa signature sur le texte.

En parallèle, considérant que les montants de la Prime de Partage de la Valeur proposés lors de cette même négociation sont indécents et trop éloignés de nos revendications et de vos attentes, elle ne signe pas cette partie de l'accord.

27 juin 2022

Après avoir obtenu la bonification du taux servant au calcul du montant de l'enveloppe et l'amélioration des conditions d'atteinte des boosts, **la CFDT signe l'accord Rémunération Variable Collective (intéressement et participation).**

Résultat : comme vous avez pu le constater, l'année 2022 est un très bon cru concernant le montant global de l'enveloppe RVC.

Fin 2022

La CFDT obtient la réouverture des négociations salariales avec de nouvelles mesures socles, des enveloppes de MSI et d'égalité pro...

Pour autant, le décalage entre les propositions de la Direction et la réalité conjoncturelle n'a pas permis d'aboutir à un accord qui s'est transformé en mesures unilatérales.

Avril 2023

Soutenue par un mouvement de grève très suivi et par une pétition ayant recueilli plus de 5 000 signatures, la CFDT décroche une nouvelle date de négociation salariale.

Après d'âpres discussions, la CFDT obtient une augmentation générale pour tous de 1 150 € au 1^{er} juillet 2023.

Dès cet automne, la CFDT continuera à défendre votre pouvoir d'achat lors de la prochaine négociation salariale.

